

«ACP CHAMP DE BATAILLE 415 »

599,72

FLENU AVENUE DU CHAMP DE BATAILLE N° 415

Assemblée générale extra ordinaire du 28-06-2022

Procès verbal

Ouverture de séance 16 H 00,

Sous la présidence De la SPRL IC2-I SYNDIC

Nombre de lots/appartement 7

Nombre de copropriétaires : 6

Présents ou représentés : 4-----

Quotités totales : 1000

Présentes ou représentées : 599,72-----

Excusé(s):

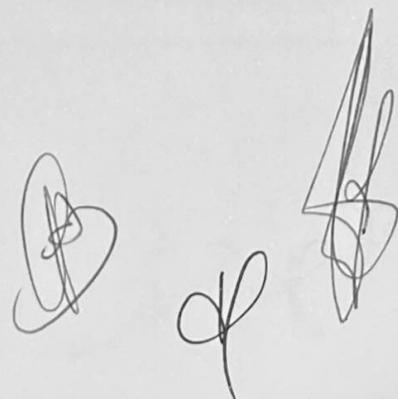
Absents : Mr. Georges Rodonoux, Mme Anne Beeck.-----

Procuration : -----

Après avoir constaté que la règle du double quorum était acquise, Le syndic pressenti déclare l'assemblée valablement constituée et la séance ouverte.

A l'ordre du jour :-

- les comptes de l'exercice 2021
- Décharge au syndic
- Travaux-Suggestion



1 Les comptes 2021

Les comptes 2021 accuse un total de charges pour un montant de 6488.10 € pour un total de produits (théorique, compte non tenu des arriérés et avances des copropriétaires-page 3) de 6828.20 €, dès lors un résultat négatif de 340.10 €.

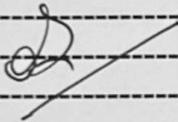
Il y a donc lieu de faire un appel de solde 2021,

Le syndic propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2021.

Décision :

- ① Le H.E.P. approuve les comptes 2021 et éliminatoire de même que l'appel de solde.
- ② Le H.E.P. approuve et éliminatoire le compte équilibre et encaissement de 5% les charges totales de l'exercice écoulé soit 2021 \Rightarrow 324.40 €.

2 .Décharge à donner au syndic

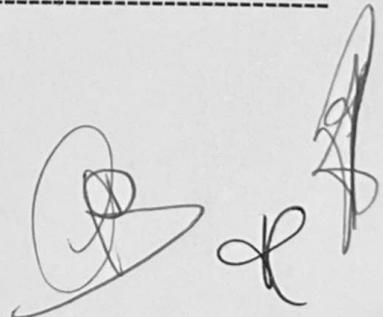


3. Renouvellement du contrat de syndic

Décision : Le H.E.P. approuve le renouvellement de syndic. Faire un nouveau mandat de 2 ans.

4. Travaux – suggestion

- ① entretien pelouse par Mme. Christine Boldinera. 500 €/an. (10 x 50 €)
- ② entretien jardin comme. 100 €/mois.
- ③ nettoyage vitre avec hydrocure.

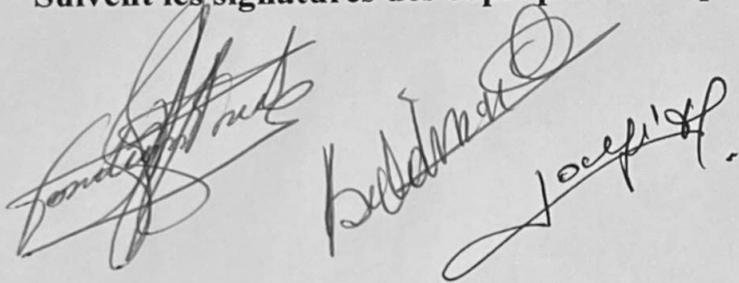


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

Syndic

J.CL. BOUCHET

Suivent les signatures des copropriétaires présents.



« ACP CHAMP DE BATAILLE 415 »

FLENU AVENUE DU CHAMP DE BATAILLE N° 415

Assemblée générale extra ordinaire du 13 Mars 2023

Procès verbal

Ouverture de séance 16 H 00,

Sous la présidence De la SPRL IC2-I SYNDIC

Nombre de lots/appartement 7

Nombre de copropriétaires : 6

Présents ou représentés : ~~5~~ -----

Quotités totales : 1000

Présentes ou représentées : ~~549,77~~ -----

Excusé(s): Mme Jafé Marianne -----

Absents : -----

Procuration : par Mme Jafé vers 'Jean de pontzele' -----

Après avoir constaté que la règle du double quorum était acquise, Le syndic déclare l'assemblée valablement constituée et la séance ouverte.

A l'ordre du jour :-

- Approbation du PV de l'AG du 28 juin 2022
- les comptes de l'exercice 2022
- Décharge au syndic
- Travaux-Suggestion

Le syndic n'ayant reçu aucune remarque sur le PV de la dernière AG, ce dernier est donc accepté définitivement.

(Handwritten signatures and initials)

1. Les comptes 2022

Les comptes 2022 accusent un total de charges pour un montant de 8339.71 € pour un total de produits (théorique, compte non tenu des arriérés et avances des copropriétaires-page 3) de 9161.96 €, dès lors un léger boni de 822.25 €.

Le syndic propose à l'assemblée de conserver ce « boni » dans le compte courant de l'ACP, ce qui permet d'être permis d'avoir un peu plus de confort financièrement.

Décision : et l'As. décide son accord pour laisser le léger boni ds le c/c courant

Le syndic propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2022.

Décision :

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2022.

L'assemblée approuve encore d'alimenter le compte épargne à concurrence de 5% des charges totales de l'exercice 2022, soit une valeur de 416.99€ arrondie à 420.00 €

2. Décharge à donner au syndic

L'assemblée donne décharge au syndic pour sa gestion de l'exercice 2022

3. Budget 2023

Le budget global 2023 présenté en 2022 a été revu, en effet suite aux décisions de la précédente AG, nous avons inclus les frais de l'entretien des parties communes et des abords, ce qui représente une augmentation de 1423.53 €, nous y avons inclus également la location de tapis pour 180 €/an

Nous pouvons soit décider de réajuster les provisions à partir du 3^{ème} trimestre, soit en fin d'exercice réaliser un appel de solde.

DECISION

et l'assemblée décide de laisser les appels de fonds en 2023 au 3^{ème} trimestre et de faire un appel de solde en fin d'exercice si nécessaire

4. Travaux – suggestion

Proposition : rajouter dans le budget commun et le compte de l'assemblée un accord sur la prime et donner au syndic de présenter plusieurs devis pour les travaux etc.

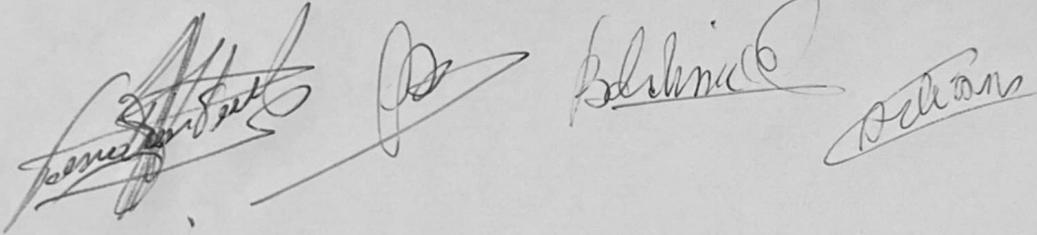
*Blind
auton*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

Syndic

J.CL. BOUCHET

Suivent les signatures des copropriétaires présents.



Four handwritten signatures in cursive script, arranged horizontally. The first signature is the most complex and stylized. The second is a simple, sweeping stroke. The third is a more legible cursive signature. The fourth is a signature that appears to be 'Pellon'.

- Jour vérifié pas rappel fête entière

«ACP CHAMP DE BATAILLE 415 »

FLENU AVENUE DU CHAMP DE BATAILLE N° 415

Assemblée générale extra ordinaire du 03 JUIN 2024

Ouverture de séance 117 h 30

Sous la présidence De la SPRL IC2-I SYNDIC

Nombre de lots/appartement 7

Nombre de copropriétaires : 6

Présents ou représentés : 4

Quotités totales : 1000

Présentes ou représentées : 544,87 + 134,41

Excusé(s): Monsieur MICHEL DEMORY,

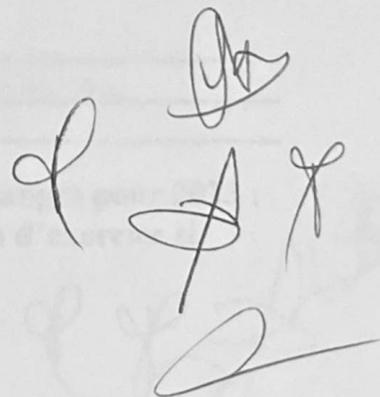
Absents : Georges Theodonoux, Charles G. Koenig

Procuration : Manr

Après avoir constaté que la règle du double quorum était acquise, Le syndic déclare l'assemblée valablement constituée et la séance ouverte.

A l'ordre du jour :-

- Approbation du PV de l'AG du 13 MARS 2023
- les comptes de l'exercice 2023
- Décharge au syndic
- MANDAT DE SYNDIC



Le syndic n'ayant reçu aucune remarque sur le PV de la dernière AG, ce dernier est donc accepté définitivement.

1. Les comptes 2023

Les comptes 2023 accuse un total de charges pour un montant de 9159.84 € pour un total de produits (théorique, compte non tenu des arriérés et avances des copropriétaires-page 3) de 7563.10 €, dès lors un déficit de 1596.74 €.

Dès lors, il s'avère nécessaire de réaliser un appel de solde pour l'exercice 2023.

Décision : l'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'appel de solde.

Le syndic propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2023

Décision :

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2023.

L'assemblée approuve encore d'alimenter le compte épargne à concurrence de 5% des charges totales de l'exercice 2023, soit une valeur de 457.99€ arrondie à 500.00 €

2. Décharge à donner au syndic

L'assemblée donne décharge au syndic pour sa gestion de l'exercice 2023

3. Budget 2024

Le budget global 2024 présenté en 2022 a été revu, en effet suite aux décisions de la précédente AG, nous avons inclus les frais de l'entretien des parties communes et des abords, ce qui représente une augmentation de 1423.53 €, nous y avons inclus également la location de tapis pour 180 €/an

Nous pouvons soit décider de réajuster les provisions à partir du 3^{ème} trimestre, soit en fin d'exercice réaliser un appel de solde.

DECISION

*L'assemblée décide de revoir les effets de fonds au
fin de budget - 2024*

L'assemblée décide de maintenir les appels de fonds inchangés pour 2023 ; et de procéder à un appel de fonds complémentaire en fin d'exercice si nécessaire.

4. Travaux – suggestion : peinture des halls communs et cage d'escalier

Rappel :

Présentation d'un devis reçu par Monsieur THEODOROU

Firme NICO RENO pour le prix de 2400.00 € HTVA

Soit 2544.00 € TVA/C.

L'assemblée marque son accord de principe, et demande au syndic de présenter plusieurs offres pour la prochaine AG.

Le syndic informe l'AG qu'il n'a pas reçu de meilleure offre.

Décision :

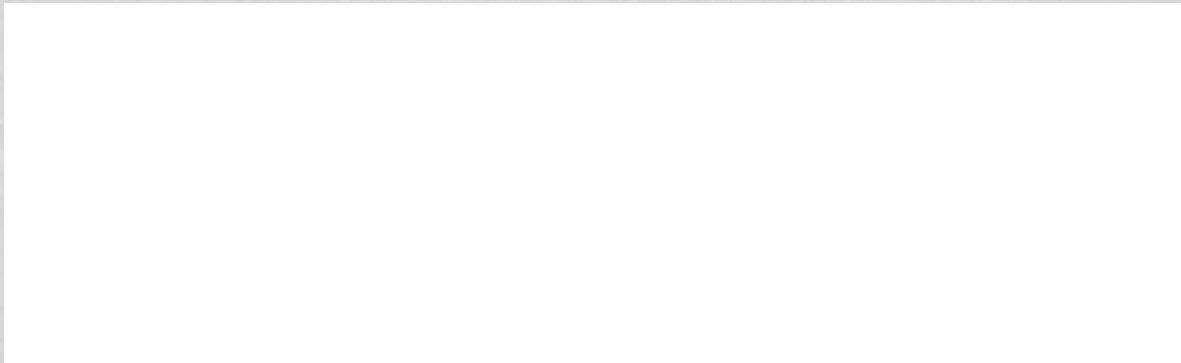
rejet de la proposition H.B.

Mandat de syndic :

La SPRL 1er-I confirme la fin de ses obligations communes les "effets en attente" jusqu'à la désignation d'un nouveau syndic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

JCL. BOUCHET



Hors séance : faire vérifier le fonctionnement du rappel de la porte principale.

Hors séance : demande de M. J. Magre pour la pose d'une unité extérieure et d'une unité intérieure. M. J. Magre son accord.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.